

En 2018, adhérez à votre association !

Cher.e Agrotoulousain.e,

Dans la foulée d'une année 2017 très dynamique, Nous sommes portés par une envie de faire bouger notre réseau. Nous espérons que tu porteras la plus grande attention à nos activités et que tu adhèreras pour montrer ton soutien et ta solidarité ! Nous te détaillons les trois piliers de notre feuille de route pour 2018.

Accompagnement des parcours de vie

Les études sur les trajectoires des ingénieurs montrent que les parcours de vie se complexifient. Nous pensons que la réponse à ces mutations ne peut se faire que par un effort collectif pour vous offrir un service emploi carrière de qualité.

C'est pourquoi, avec UNIAGRO, nous proposons des offres d'emploi, des formations, des séances de coaching, et des entretiens individuels menés par des professionnels. Adhérer c'est nous permettre de renforcer ces services pour que vous en bénéficiiez tout au long de votre carrière.

Convivialité Intergénérationnelle

Les décennales vont devenir l'événement incontournable de notre communauté. En septembre, plus de **190 alumni** des promos T67, T77, T87, T97 et T07 se sont retrouvés à l'ENSAT pour fêter leur entrée. Nous sommes déjà pressés de préparer **les décennales 2018** les 21 et 22 septembre prochains.

Notre communauté d'ingénieurs est intergénérationnelle, adhérer c'est permettre aux groupes régionaux de resserrer les liens entre nous par des rencontres conviviales.

L'ingénieur agro dans les débats sociétaux

Cette année, nous avons démarré le cycle de réflexion **Agro Societus** qui pose la question de la place de l'ingénieur agro dans les débats sociétaux ? Vous trouverez ci-joint notre flyer pour notre prochain événement qui propose de réfléchir à ces questions pour sortir des confrontations.

D'ici là, c'est le moment **d'adhérer** pour soutenir notre action, développer l'association et pour que l'on porte haut et fort la voix des Agrotoulousains. Toute l'équipe se joint à moi pour t'adresser **nos meilleurs vœux pour 2018 !**

Amicalement,

Mathieu Baron (T09)
Président des Agrotoulousains



Je suis...	Montant de la cotisation
<ul style="list-style-type: none"> En activité, diplômé(e-s) en 2017, en 2016 	<p>50 € (75 € en couple)</p>
<ul style="list-style-type: none"> En activité, diplômé(e-s) en 2013, en 2014 ou en 2015 	<p>75 € (112,5 € en couple)</p>
<ul style="list-style-type: none"> En activité, diplômé(e-s) avant 2013 	<p>100 € (150 € en couple)</p>

Règle de calcul pour la cotisation couple : total des deux cotisations X 75%

Retraité/En recherche d'emploi : 50€

Nom		Prénom		Promo	T
Nom conjoint(e)		Prénom conjoint(e)		Promo	T
Adresse personnelle					
Code Postal		Ville			
Téléphone perso		Email perso			
Nom de l'entreprise					
Fonction					
Adresse pro					
Code Postal		Ville			
Téléphone pro		Email pro			
Montant de ma cotisation 2018				€	
Don pour soutenir ton association				+	€
Total				=	€
Abonnement à la revue des Agros	Offert				
<input type="checkbox"/> OUI , je cotise à mon association « Les AgroToulousains » en 2018 et j'accepte que mes coordonnées personnelles et professionnelles figurent dans la base de données UniAgro, ainsi que dans l'annuaire (si tu souhaites que certaines de tes coordonnées ne soient pas publiées dans l'annuaire, merci de nous le préciser)					
Fait à				Le	
Signature					

Les Conditions générales d'accès aux services d'UniAgro sont disponibles sur le site www.uniagro.fr

Règlement par chèque (ordre « Les AgroToulousains ») à renvoyer à l'adresse

Johanna Vemclefs – trésorière des AgroToulousain
1 passage Roquemaurel, 31300 Toulouse

Conditions générales d'accès aux services des Associations de diplômés et d'UniAgro

L'accès aux services proposés par UniAgro et par les Associations des diplômés de l'enseignement national supérieur agronomique et agro-alimentaire est soumis :

- D'une part, à l'acceptation sans réserve de ces conditions générales,
- D'autre part, au paiement d'une cotisation à son Association de diplômés, et éventuellement d'un abonnement complémentaire.

La cotisation

- Quelle que soit la date de paiement dans l'année, la cotisation est valable pour l'année civile en cours (du 1er janvier au 31 décembre). Son montant est fixé de manière souveraine par chaque Association de diplômés.
- Pendant sa durée de validité, la cotisation ouvre l'accès aux services proposés par l'Association, ainsi qu'à ceux proposés par UniAgro. Certains services peuvent toutefois faire l'objet d'un abonnement complémentaire à la cotisation.

Les sites Internet

- Les sites Internet d'UniAgro et des Associations de diplômés sont accessibles à l'ensemble des internautes, Agros ou non, cotisants ou non. L'accès à certains espaces est toutefois réservé, selon les cas, aux Agros, aux cotisants, aux abonnés ou encore aux recruteurs.
- Pour accéder à ces espaces réservés, l'internaute doit s'identifier en entrant son login et son mot de passe dans la zone « espace personnel » située en haut de la page à droite. Un lien permet la communication des login et mot de passe inconnus ou oubliés.

L'annuaire en ligne

- L'annuaire en ligne est accessible sur les sites Internet.
- L'accès au détail des fiches est réservé aux cotisants et aux recruteurs abonnés à ce service. Pour tous les autres, ainsi que pour les internautes qui ne se sont pas identifiés, seule une liste contenant noms, prénoms, écoles et promotions est accessible.

-

UniAgro Carrières

- Hormis les ateliers coaching et certains événements payants, l'accès aux services proposés par UniAgro Carrières est gratuit, sous réserve du paiement de la cotisation annuelle. Le service de diffusion des offres d'emploi est inclus dans la cotisation.

La revue agro Mag

- L'abonnement à la revue agro Mag est souscrit pour une durée d'un an, soit 4 numéros. Cet abonnement prend effet à compter de la date d'enregistrement du paiement, ou à compter de la date de fin de l'abonnement précédent si un abonnement est déjà en cours.